

[Français]

LES FINANCES

LE MAINTIEN DU RÉGIME D'ACTIONS ACCRÉDITIVES

M. Guy St-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, dans la nouvelle réforme fiscale au Canada, le mécanisme des actions accréditatives est sauvegardé, ce qui est très important pour l'Abitibi-Témiscamingue et le Québec.

Le 16 décembre 1986, dans cette Chambre, les députés du Nouveau parti démocratique avec leur chef (M. Broadbent) ont présenté des motions pour abolir les actions accréditatives au Canada. Mais le gouvernement du Canada a été sensible aux revendications du président Régis Labeaume et des membres de l'Association des prospecteurs du Québec et de tous les intervenants du secteur minier, des maires, du CRDAT et des députés fédéraux de l'Abitibi-Témiscamingue.

Je suis fier de la décision du ministre des Finances du Canada (M. Wilson) et du travail du ministre d'État (Forêts et Mines) (M. Merrithew). Depuis plusieurs mois que je défends ce régime d'actions accréditatives, nous avons tous ensemble gagné cette victoire, surtout avec ceux qui ont voulu trouver des solutions.

Le Nouveau parti démocratique a proposé une motion visant à abolir le principe des actions accréditatives, pourtant vital pour l'industrie minière de l'Abitibi-Témiscamingue, et si le gouvernement du Canada avait écouté le Nouveau parti démocratique, cela aurait pu causer beaucoup de tort à l'industrie minière.

Messieurs les députés du NPD du Canada, je tiens à vous dire que vous avez perdu et on vous attend dans l'Abitibi-Témiscamingue cette année car on ne vous a jamais vus depuis 1984.

* * *

[Traduction]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

LA GRÈVE DES FACTEURS—LA SUSPENSION DE TRAVAILLEURS À HALIFAX ET À TORONTO

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, je voudrais faire une déclaration et je constate avec plaisir que le ministre du Travail (M. Cadieux) est à la Chambre.

À Halifax hier, la Société canadienne des postes a suspendu 70 employés pour avoir refusé de faire le travail normalement accompli par les facteurs. En outre, une dizaine d'employés de Toronto ont été suspendus pour avoir refusé de faire le travail normalement accompli par les facteurs.

Considérons l'alinéa 184(3)c) du Code canadien du travail qui est ainsi conçu:

Nul employeur et nulle personne agissant pour le compte d'un employeur ne doit suspendre ou renvoyer un employé, lui imposer une peine pécuniaire ou autre, ni prendre contre lui une autre mesure disciplinaire, en raison de son refus

Article 21 du Règlement

de s'acquitter de tout ou partie des fonctions et responsabilités d'un autre employé qui participe à une grève ou subit un lock-out.

Je demande au ministre du Travail de faire enquête immédiatement là-dessus et de veiller à ce que la Société canadienne des postes respecte les dispositions du Code canadien du travail.

* * *

[Français]

LA RÉFORME FISCALE

L'IMPACT

Mme Lise Bourgault (Argenteuil—Papineau): Monsieur le Président, le gouvernement Mulroney a démontré une fois de plus son génie par son Livre blanc sur la réforme fiscale.

Les Canadiens sont impressionnés par le dynamisme de cette initiative. Les groupes sociaux sont bouche bée devant le courage et le sens de l'équité des conservateurs. Nous avons porté une attention toute particulière aux plus démunis de notre société. Huit cent cinquante mille personnes ne paieront désormais plus d'impôt. Où a-t-on pris l'argent? C'est simple: les riches paieront leur juste part, les corporations profitables paieront maintenant des impôts, les abris fiscaux ont été éliminés.

Vous savez ce que nous avons fait avec l'argent, monsieur le Président? Pas besoin de chercher très loin. Pour nos aînés de plus de 65 ans, 9 sur 10 paieront moins d'impôt; pour 8 ménages sur 10 dont le revenu va de 30 000 \$ à 50 000 \$, la diminution sera de 470 \$ en moyenne. Il s'agit d'un jour sombre pour les partis d'opposition. Les libéraux étaient incapables de faire entrer le Québec dans le Canada et les socialistes, eux, voulaient détruire l'économie du pays.

Ce gouvernement a créé 840 000 emplois, monsieur le Président. Grâce au leadership du premier ministre, ce chiffre atteindra bientôt 1 000 000.

Pour mes commettants d'Argenteuil—Papineau, ce sont des nouvelles extraordinaires puisqu'une bonne majorité de mes électeurs sont âgés et démunis.

Je crois sincèrement que nous avons relevé le défi.

* * *

LA RÉFORME FISCALE

LA TAXE DE 10 P. 100 SUR LES COMMUNICATIONS

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, hier, dans son budget, le ministre des Finances (M. Wilson) nous disait qu'il entendait soulever une taxe de vente de 10 p. 100 sur les communications, à l'exception du service de base. Cette taxe sur les appels interurbains est une mesure injuste pour tous les Canadiens demeurant en milieu rural, ceux de Glengarry—Prescott—Russell, ceux d'Argenteuil—Papineau et ceux d'ailleurs.